



PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Préfecture  
Mission interministérielle de coordination

N° 1136 / 2020 du 14 MAI 2020

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté n°3006/2019 du 6 décembre 2019  
portant ouverture d'une enquête publique relative à  
une demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale  
présentée par la communauté d'agglomération Vichy Communauté,  
concernant le projet de mise en valeur du Sichon  
dans sa partie traversant le cœur urbain à Cusset et à Vichy

**La Préfète de l'Allier**  
**Officier de la Légion d'honneur**  
**Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu** le code de l'environnement,
- Vu** le code rural et de la pêche maritime,
- Vu** la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,
- Vu** la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,
- Vu** l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période - et notamment son article 12 relatif à l'organisation des enquêtes publiques,
- Vu** l'ordonnance n°2020-427 du 15 avril 2020 portant diverses dispositions en matière de délais pour faire face à l'épidémie de covid-19,
- Vu** le projet de mise en valeur du Sichon dans sa partie traversant le cœur urbain à Cusset et à Vichy, présenté par la communauté d'agglomération Vichy Communauté,
- Vu** l'arrêté préfectoral n°3006/2019 du 6 décembre 2019 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale, présentée par la communauté d'agglomération Vichy Communauté, concernant le projet de mise en valeur du Sichon dans sa partie traversant le cœur urbain à Cusset et à Vichy,
- Vu** le courrier du 6 mai 2020 du président de Vichy Communauté demandant un report des dates de l'enquête publique prévue par arrêté préfectoral n°3006/2019 du 6 décembre 2019,

**Considérant** que le respect des mesures édictées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire impose une adaptation des modalités d'organisation de l'enquête publique afin de garantir la sécurité sanitaire du public, des membres de la commission d'enquête et des services d'accueil du public des communes,

**Considérant** que l'enquête publique prévue par l'arrêté n°3006/2019 du 6 décembre 2019 devait se dérouler du 18 mai 2020 au 18 juin 2020 inclus,

**Considérant** les difficultés pour faciliter l'accès physique au dossier et aux registres en tenant compte des gestes barrières, du maintien dans un état de salubrité satisfaisant des salles et dossiers manipulés par les participants,

**Considérant** le souhait du président de Vichy Communauté de reporter l'enquête publique au mois d'octobre 2020 en raison de la crise sanitaire liée au covid-19,

**Sur proposition** de la Secrétaire générale de la préfecture,

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**: **Le déroulement de l'enquête publique** relative à une demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale présentée par Vichy Communauté et concernant le projet de mise en valeur du Sichon dans sa partie traversant le cœur urbain à Cusset et à Vichy, initialement prévue du 18 mai au 18 juin 2020, **est reporté à la période courant du 5 octobre 2020 à partir de 9h00 au 4 novembre 2020 à 17h30.**

**ARTICLE 2** : **Les observations et propositions pourront être formulées du 5 octobre 2020 à partir de 9h00 jusqu'au 4 novembre 2020 à 17h30**, dans les conditions qui étaient prévues par l'arrêté n°3006/2019 du 6 décembre 2019.

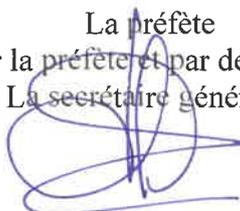
Néanmoins, étant donné le report des dates de l'enquête, M. Jean-Luc POUYET, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition de toute personne désirant lui faire part directement oralement ou par courrier de ses observations et propositions, aux lieux, et **nouvelles dates et horaires de permanence suivants** :

- le **lundi 5 octobre 2020 de 9h00 à 12h00, à l'hôtel d'agglomération à Vichy,**
- le **mardi 13 octobre 2020 de 9h00 à 12h00, en mairie de Cusset,**
- le **lundi 26 octobre 2020 de 14h00 à 17h30 en mairie de Cusset,**
- le **mercredi 4 novembre 2020 de 14h00 à 17h 30, à l'hôtel d'agglomération à Vichy.**

**ARTICLE 3**: Les autres dispositions concernant l'organisation de l'enquête prévues par l'arrêté n°3006/2019 du 6 décembre 2019, demeurent inchangées.

**ARTICLE 4** : La secrétaire générale de la préfecture de l'Allier, la sous-préfète de Vichy, le président de Vichy Communauté, les maires de Cusset et Vichy, le commissaire-enquêteur ainsi que le président du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

La préfète  
Pour la préfète et par délégation,  
La secrétaire générale,



Hélène DEMOLOMBE-TOBIE